

Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
03 avril 2024

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.

POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.

Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/55 - OBJET : ASSAINISSEMENT - ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE A PROPOS DE LA FOURNITURE DE REACTIFS POUR LES STATIONS D'EPURATION ET LES POSTES DE REFOULEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Vu les articles L2124-1, L2124-2, R2124-1 et R2124-2 du code de la Commande publique relatif aux marchés passés en procédure formalisée ;

Vu le rapport d'analyse d'offres ;
Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres réunie le 2 avril 2024

Considérant la nécessité de formaliser les dépenses relatives à l'achat de réactifs pour le traitement des eaux et boues des installations sur le territoire de la collectivité ;

Considérant qu'une consultation a été lancée le 29/02/2024 et que des offres sont parvenues des entreprises ADIPAP, BEAUSEIGNEUR, VEOLIA EAU, BRENNTAG et KRONOS ;

Considérant que cette consultation doit aboutir :

. Pour le lot n°1, sur un marché d'une durée initiale de 2 ans renouvelable 2 fois pour une durée de 1 an ou un montant total de commande de 240 000 € HT sur la durée totale du marché reconduction comprise (120 000€ HT sur la période initiale puis 60 000 € HT pour chacune des reconductions).

. Pour le lot n°2, sur un marché d'une durée initiale de 2 ans renouvelable 2 fois pour une durée de 1 an ou un montant total de commande de 360 000 € HT sur la durée totale du marché reconduction comprise (180 000€ HT sur la période initiale puis 90 000 € HT pour chacune des reconductions).

Considérant toutefois qu'au terme de la Commission d'appel d'offres du 2 avril 2024, un avis défavorable au rapport d'analyse d'offres présenté a été prononcé concernant l'attribution du lot n°1 du fait d'offres ne permettant pas de répondre correctement au besoin de la collectivité ce qui entrainerait un surcoût d'environ 20% vis-à-vis des dépenses projetées.

Considérant qu'au terme de la Commission d'appel d'offres du 2 avril 2024, un avis favorable au rapport d'analyse d'offre présenté a été prononcé concernant l'attribution du lot n°2.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** le lot n° 1 sans suite et de faire procéder au lancement d'une nouvelle consultation concernant les chlorures ferriques,

- **ATTRIBUE** le lot n° 2 du marché à l'entreprise VEOLIA EAU pour la somme de 82 290 € HT – 98 748 € TTC pour la période initiale de deux ans,

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et à effectuer toute démarche ou formalité administrative nécessaire à l'application de la présente délibération et pour l'exécution du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

